

Crédits provisoires

Des voix: Oh, oh!

M. Francis: Voyons à nouveau quelles sont les méthodes nouvelles auxquelles il faut songer pour essayer de résoudre le problème. Il y a à peu près un an, les règlements de la Chambre ont été modifiés, et je pense que chaque député a admis que les nouvelles règles constituaient un progrès, par exemple, la fin de la période de questions à trois heures, la réduction du nombre de motions aux termes de l'article 43 du Règlement, et le reste. Cependant, combien de députés de l'opposition se rappellent que l'une des nouvelles règles prévoyait d'inviter des représentants des ministères à témoigner devant le comité plénier de la Chambre les jours réservés aux subsides. Le député de Winnipeg-Nord-Centre me regarde, et je suis sûr qu'il s'en souvient. Cela faisait partie des nouvelles règles adoptées, et certains députés de notre côté envisageaient cette possibilité avec une certaine agitation. Ils s'inquiétaient de cette grande concession, mais je dois dire que les quelque deux timides tentatives faites pour se prévaloir de cette règle à la Chambre n'ont pas rencontré grand succès. Les députés ont même cessé d'essayer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oh, oh!

M. Francis: Le député de Winnipeg-Nord-Centre proteste, mais il n'y a pas longtemps, il a déclaré lui-même à la Chambre qu'il espérait que des ministres et des représentants des ministères viendraient de nouveau témoigner devant le comité plénier afin de rendre compte de leurs actes. Je pense que c'est à peu près les termes qu'il a utilisés. Quand les nouvelles règles ont été présentées il y a un an, je pense que les députés de l'opposition ont laissé passer une bonne occasion.

Des voix: Bravo!

M. Francis: Aucun parti n'est dépositaire de la vertu. Nous sommes tous députés, nous faisons tous notre devoir et nous connaissons tous le problème que pose le budget des dépenses. Les sommes sont trop considérables, le gouvernement est trop grand et c'est une chose difficile à saisir. Chaque député est limité dans la quantité de connaissances qu'il peut assimiler et utiliser. Nous le savons tous, et, par conséquent, le nouvel auditeur général fait un effort spécial aujourd'hui devant le comité des comptes publics. Il s'agissait d'examiner les prévisions budgétaires, de vérifier les procédures, d'examiner les changements apportés à la suite de l'enquête d'un groupe indépendant qui avait examiné la question des crédits il y a quelques années et qui avait suggéré des réformes. Par contre, les représentants du Conseil du Trésor sont d'un tout autre avis et ont maintenu avec conviction devant le comité que la nouvelle présentation des crédits représentait une amélioration. Certains comptables indépendants engagés par l'Auditeur général ont fait savoir, au contraire, que ces changements n'amélioraient rien et ont suggéré une meilleure formule.

● (1650)

Les députés d'en face nous ont bel et bien reproché de nous y prendre mal avec les crédits. C'est comme un rituel, monsieur le président. Ils sont tenus d'assister au Comité des comptes publics, de présenter des instances à l'Auditeur général, de lui suggérer les moyens d'améliorer les crédits, de suggérer des améliorations qui permettraient aux députés d'exercer leur ancien droit démocratique de voter les subsides.

Des voix: Bravo!

M. Francis: Ce n'est pas une solution que de grogner et de dire à satiété que le Parlement a perdu ses droits, que

dans le bon vieux temps nous avons fait de grandes choses, et que l'état présent des choses n'est plus que le triste reflet de ce qui était. Ce n'est pas ainsi qu'on réglera la question. Certains députés extrêmement capables et diligents de l'autre côté, siègent au Comité des comptes publics. Aucun esprit de parti ne se manifeste dans l'examen de ces comptes, et je crois pouvoir dire tout à l'honneur des députés de tous les partis, que tous nous reconnaissent qu'il existe une grave difficulté.

Si j'ai fait ces quelques observations c'est en pensant au député de Grenville-Carleton pour qui j'ai le plus grand respect—il représente une circonscription voisine de la mienne et nous nous connaissons depuis 20 ans—and j'espère qu'il ne se contentera pas d'évoquer le bon vieux temps et nos grandes réalisations d'antan et de parler de notre droit démocratique. Il a cité des articles rédigés par un ancien fonctionnaire, M. Frank Howard. Monsieur le président, pendant les neuf ans que j'ai été fonctionnaire, j'ai comparu devant les comités pour répondre aux questions au nom de mon ministre. Je suis passé par là et je ne suis pas d'accord pour dire que le Parlement a perdu aucun de ses droits démocratiques.

J'aimerais ajouter une ou deux choses. J'ai écouté le député d'Athabasca et j'aimerais mettre certaines choses au point. Il a répété des allégations concernant la réduction du budget du Conseil de recherches médicales. Monsieur le président, on m'informe que le budget affecté aux recherches médicales pour l'année financière 1974-1975 était de \$42,800,000; il était de \$47,400,000 en 1975-1976 et le chiffre qui figure dans les prévisions budgétaires de 1976-1977 est de \$48,400,000.

Je sais que certains députés des deux côtés de la Chambre qui sont membres du comité des comptes publics, sont plus compétents que moi pour évaluer les efforts héroïques que déploie l'Auditeur général en vue de résoudre le problème fondamental qui consiste à savoir comment une assemblée élue examine des crédits d'un montant aussi élevé que ceux soumis à notre décision. J'espère qu'ils participeront au débat.

M. Orlikow: Monsieur le président, comme je n'ai pas beaucoup de temps, je parlerai surtout de la recherche médicale. Mettons les choses au point, puisque le ministre qui se surnomme lui-même «M. Non» se vante tellement. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a consigné au compte rendu certains chiffres, en l'occurrence, ceux que nous avons. Il n'est pas toujours facile pour nous d'obtenir des réponses. Si un député ne pose pas exactement la bonne question, et il est difficile de connaître toutes les rubriques et toutes les catégories, on ne répond qu'à la question qu'il a posée.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Parfois même pas à celle-là.

M. Orlikow: Je me préoccupe d'un groupe restreint, mais important, celui des fonctionnaires supérieurs, dont le salaire se situe entre \$30,000 et \$66,000 par année. Selon les chiffres fournis par le service du ministre, il y en avait 381 en 1968; en 1974, ils étaient 1,062. Je laisse au ministre le soin de calculer le taux d'augmentation que cela représente. Rien qu'au Conseil du Trésor le nombre des fonctionnaires supérieurs est passé de 20 à 47. Par conséquent, quand le ministre dit qu'il est M. Non, il devrait le faire avec beaucoup de réserves. Je pense qu'il sait qu'il est injuste lorsqu'il nous critique ou qu'il laisse entendre que nous nous opposons à l'accroissement des dépenses à l'égard des autochtones de notre pays. Ce à quoi nous nous